



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 28 Mai 2008

Date de la convocation 20 Mai 2008	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes de Cabrières
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M. SATGER Jean Noël, M. GARCIA Alain, M. MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle BRIGNAC : M. JURQUET Henri, CABRIERES : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain, CANET : Mme BENEZETH Ingrid, Mme FABRE Maryse, M. FAVIER Marc, M. SEGURA René, M. BORE Jacques, M. MALBEC Sylvain, CEYRAS : M. LACROIX Jean Claude, M. GABORIT Jean Luc, Mme. FLOUROU Jocelyne, CLERMONT L'HERAULT : M. GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme GUERRE Marie Hélène, M. SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, Mme HUBERT Myriam, M. MARTINEZ Antoine, Mme CAZALET Claude Mme DELEUZE Elisabeth, FONTES : M. BRUN Olivier, M. BAISSÉ Robert, MIRET Christiane, LIEURAN CABRIERES : M. BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal, MERIFONS : M. VIALA Daniel, MOUREZE : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves, NEBIAN : M. LIEB François, M. DRUART David, M. ESTEVE Bernard, OCTON : M. COSTE Bernard, M. LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M. SOTO Bernard, M. QUEROL Jean François, M. GIL Claude, M. LOPEZ Daniel, M. MILLET Stéphane, M. LEBREAU Jean Jacques, PERET : M. MONTAGNE Jacques, M. AZAM Joël, SALASC : Mme FONT Chantal, M. COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M. FOULQUIER GAZAGNES Bernard, M. RIGAUD Christian, VALMASCLE : M. VALENTINI Gérald, Melle VALENTINI Martine,</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M. MARTINEZ Christian à M. JURQUET Henri M. OLLIER Pierre à M. VIALA Daniel M. BARDEAU Francis à M. DRUART David M. BILHAC Christian à M. MONTAGNE Jacques</p>		

Objet : ZAC de l'extension du PAEVHé – Vente d'une parcelle à la SARL Fabrégat

Monsieur LIEB rappelle que le Conseil communautaire, par délibérations du 20 février 2008, le conseil communautaire, a approuvé la vente de la parcelle C6a, d'une surface de 3006 m², à la SARL FABREGAT et la vente de la parcelle C6b d'une surface de 2000 m² à la société IMECA PROCESS.

Afin d'optimiser son développement la SARL FABREGAT nous fait part de son souhait de pouvoir acquérir une parcelle d'une surface de 2503 m².

La société IMECA PROCESS nous informe également vouloir acquérir une parcelle d'une surface de 2503 m².

Afin de satisfaire les intérêts de ces deux entreprises, Monsieur LIEB propose au conseil :

- de rapporter les deux ventes susvisées, et faire procéder à un redécoupage des parcelles C6 a et C6 b selon les souhaits émis par les entreprises sachant que la surface globale de la parcelle initiale reste inchangée (5006 m²)
- de délibérer sur la vente d'une parcelle de 2503 m² à la SARL FABREGAT pour un prix de 137 665.00 Euros H.T soit 164 647.34 Euros T.T.C. afin d'y implanter une activité de négoce industriel et d'intégration industrielle des produits vendus par ailleurs dans le cadre de leur activité de négoce

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur LIEB, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

RAPPORTE la vente de la parcelle C6a, d'une surface de 3006 m², à la SARL FABREGAT et la vente de la parcelle C6b d'une surface de 2000 m² à la société IMECA PROCESS, enregistrées en sous Préfecture de Lodève le 25 Février 2008,

INDIQUE qu'il conviendra de procéder à un redécoupage des parcelles C6 a et C6 b selon les souhaits émis par les entreprises sachant que la surface globale de la parcelle initiale reste inchangée (5006 m²)

APPROUVE la vente d'une parcelle de 2503 m² située sur la ZAC de l'extension du PAEVHé à la SARL FABREGAT pour un prix de 137 665.00 Euros H.T soit 164 647.34 Euros T.T.C.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais

Alain CAZORLA.